Motion, séance du Conseil communal le 26 juin 2019, La Tour-de-Peilz

.....

Un travailleur social hors murs comme une réponse aux incivilités ?!

Le constat est évident depuis de nombreuses années, des actes d'incivilités sont commis dans notre Commune comme dans celles voisines. Murs barbouillés, poubelles mises à feu, espace publics jonchés de détritus, vomis, urines sur les trottoirs, wc publics saccagés, tapages nocturnes répétitifs ainsi que des invectives, voire des insultes, aux passants et résidents des immeubles touchés par ces nuisances.

Chaque citoyenne, citoyen, est soucieux à juste titre de sa sécurité et celle de sa commune. Or le sentiment de bien-être de la population et l'image de la ville sont régulièrement altérés par ce genre de troubles à l'ordre public et les dégâts occasionnés aux bâtiments.

Certes, on peut remarquer que des mesures de prévention, des interventions policières ciblées et la présence d'agents de proximité, limitent en partie ces dépradations et les dérangements souvent nocturnes.

Les auteurs sont parfois identifiés même s'ils agissent souvent de nuit et font preuve de mobilité.

A Montreux, en 2010-2011 notamment, de graves incidents ont mis en émoi la population et les autorités. A la suite de ces incidents, des Etats généraux se sont tenus à Montreux en janvier 2012. Ils ont débouché sur l'engagement d'un Travailleur Social Hors Murs, un TSHM, qui est une personne relais. Après une période probatoire de trois ans, une approche pluridisciplinaire et la présence d'un TSHM ont constitué une réponse appropriée à la prise en compte de la problématique des jeunes dits « en rupture » de la Commune de Montreux. Ce constat rejoignait celui de plusieurs autres communes comparables à la nôtre : Yverdon, Vevey, sans compter d'autres villes vaudoises ou suisses

La tâche première d'un intervenant de rue est de susciter le dialogue avec les auteurs de délits et de gagner la confiance de certains groupes de personnes, jeunes généralement. Le TSHM a pour but de permettre, d'une part, la diminution des plaintes de la population, des dépradations, et d'autre part, de contribuer à la cohésion sociale. Je préciserai en séance de commission quelle est la démarche spécifique d'un TSHM, qui est compatible avec les actions des services policiers et sociaux.

Je demande à la Municipalité d'engager à temps partiel un TSHM en collaborant avec les deux grandes communes voisines.

Je demande le renvoi de cette motion à une commisssion pour étude et prise en considération.

Gilbert Vernez